

COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

Secteur 1 : "VIEILLE VILLE"

**LUNDI 11 MARS 2019 à 18 heures,
Salle de la Glaye**

Etaient présents :

Monsieur le Maire

M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des "comités de quartiers",

Mme SERDJENIAN, adjointe, présidente du quartier,

Mme SERRA, conseillère municipale, présidente suppléante du quartier,

Mmes SIRI et ANSELM, adjointes,

MM. HAUTEFEUILLE, GUIBOURG, PERRAULT, conseillers municipaux délégués,

Mmes GIBERT et GUERIN, conseillères municipales,

Mme CATINO, directrice générale adjointe des services,

M. LESCA, directeur des services techniques municipaux,

M. COLIN-LALU, directeur de la Police Municipale,

Major ROBINET, représentant la brigade de Gendarmerie de St-Tropez,

M. ILBERT, agent des services techniques,

M. DURIEUX, service « pôle déchets » de la Communauté de Communes,

Mme SERRATI, coprésidente du quartier,

M REYNET, coprésident suppléant du quartier,

Mesdames et Messieurs les administrés.

* * *

M. GIRAUD ouvre la 22^e session des Comités de Quartiers.

ENVIRONNEMENT

M. GIRAUD rappelle que le nettoyage de la Ville relève de la compétence municipale, en revanche la collecte des déchets est à la charge de la Communauté de Communes. Ces deux prestations sont toutefois assurées par le même prestataire, la société PIZZORNO.

La parole est ensuite donnée à M. DURIEUX, ambassadeur du tri au sein du service « collecte des déchets » de la Communauté de Communes, qui présente les nouveaux documents récemment édités à destination des administrés.

Ils concernent :

- le service de collecte,
- les encombrants,
- les consignes de tri,
- les déchèteries.

Il rappelle que le service « contact déchets » est à la disposition des administrés et peut être joint soit :

- par téléphone au 04 94 96 06 68
- par mail : contactdechets@cc-golfedesainttropez.fr
- par application mobile : Mes déchets I Golfe ou mesdechets-golfe.com

REQUALIFICATION de l'ENTREE de VILLE

La tranche ferme de ce chantier touche à sa fin.

Pour rappel, le chantier concerne :

- le square de Lattre de Tassigny,
- la traverse du Marbrier,
- le carrefour de la rue du 11 Novembre et de l'avenue du 8 mai 1945.

Il comprend :

- la réhabilitation des réseaux souterrains,
- la réfection des revêtements de sol,
- la signalisation,
- l'éclairage public,
- le mobilier urbain.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 2.600.000 € TTC.

Dès l'automne, la tranche optionnelle sera réalisée. Elle concernera l'aménagement de l'avenue du 8 mai 1945, entre l'ilot paysager de la rue du 11 novembre et l'entrée du parking du Port. Il s'agira du même type de prestations que pour la tranche ferme.

Le coût estimatif est de 727.000 € HT.

S.A.I.P. Système d'Alerte et d'Information des Populations

Depuis le printemps 2017, les sirènes de France sont reliées aux Préfectures et servent dorénavant uniquement aux signaux d'alerte jugés prioritaires.

Une convention a été signée entre l'Etat et la Commune afin d'officialiser ce transfert, à l'appui d'une délibération du Conseil Municipal du 9 mars 2017.

Une vérification des systèmes est programmée tous les mois et un rapport de fonctionnement doit être adressé par mail et par chaque commune aux services de l'Etat, une fois l'essai effectué.

Le dernier contrôle a eu lieu le mercredi 6 mars 2019.

REGROUPEMENT des ECOLES PRIMAIRES

Depuis 2009, il n'y a plus qu'une seule école primaire à Saint-Tropez, positionnée sur deux sites.

La diminution régulière des effectifs permet de regrouper les élèves sur le site des Lauriers.

Afin de maintenir le niveau de confort actuel, quelques travaux de réaménagement et d'agrandissement, sans aucun impact sur l'extérieur, vont démarrer dans les prochains mois afin qu'à la rentrée 2019, élèves et corps enseignant soient accueillis dans les meilleures conditions.

Il est une nouvelle fois rappelé qu'aucun projet n'est à l'étude quant au devenir de l'école Louis Blanc.

SIGNALISATION d'une MARCHE SECTEUR de la PONCHE

A la demande d'administrés, une des marches menant à la plage de la Ponche, en partant de la place du Revelen, a fait l'objet d'une signalisation au sol, permettant ainsi d'éviter les chutes.

TRAVAUX VIEILLE VILLE

L'hôtel de ville, le bâtiment ex-caisse d'épargne et le cinéma « La Renaissance » feront prochainement l'objet d'une réfection de leurs toitures pour un montant de 46.000 € TTC.

M. LESCA précise que lors des fortes pluies, les bâtiments connaissent des dégradations importantes causées par les fuites. Les travaux seront lancés à l'automne.

M. GIRAUD rappelle que la façade de la Mairie, réhabilitée il y a peu, est fortement dégradée. Les travaux ont été mal exécutés. Il s'agit de façades anciennes, dont le revêtement est constitué en grande partie de sel. Ce paramètre n'a semble-t-il pas été pris en compte dans les nouveaux enduits.

Le réseau d'assainissement eaux usées des rues Saint-Pierre, du Four et de l'impasse de la Tour Vieille sera prochainement renouvelé. Il est également prévu l'extension du réseau d'eau pluviale dans les rues Saint-Pierre et du Four. L'estimation des travaux s'élève à 170.000 € TTC.

A l'issue de ces aménagements, les voies de la Vieille Ville auront été quasiment toutes réhabilitées.

RALENTISSEUR PLATEFORME RUE ALLARD

A la demande d'un administré et pour des raisons fort justifiées, un ralentisseur plateforme a été créé rue Allard. Cette réalisation permet dorénavant aux Personnes à Mobilité Réduite de rejoindre la ruelle des Charrons ou autres, sans rencontrer de difficulté d'accès en raison de la présence de trottoirs.

PLAGE du PILON

Toujours à la demande d'administrés, cette plage familiale, très fréquentée, fait dorénavant l'objet d'un entretien régulier réalisé par les services municipaux.

Il est rappelé que cet espace appartient à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer qui a donné l'autorisation à la Ville d'y accéder et de l'entretenir.

REHABILITATION de FACADES COMMUNALES

La salle Jean Despas et la maison Coccoz font l'objet, actuellement, de la réfection de leurs façades pour un coût de 141.000 € TTC.

Le démontage des échafaudages se fera à compter du 5 avril 2019.

RUES des CHARRONS et GRENOILLERE

Les travaux de renouvellement des réseaux eaux usées, pluvial, effacement des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public, dallage sont actuellement en cours pour un montant de 1.500.000 € TTC.

CARREFOUR des CARLES

La phase II du réaménagement de ce carrefour débutera dans le courant du deuxième semestre 2019. Le coût des travaux s'élèvera à 230.000 € TTC.

CLOCHER de l'EGLISE et CHAPELLE SAINTE-ANNE

Les travaux de réhabilitation du clocher sont toujours à l'étude. M. LESCA rappelle que les services sont soumis à l'avis de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques.

Prochainement et à la demande de cette Direction, un marché supplémentaire pour l'analyse stratigraphique des enduits sera lancé.

Il en est de même pour la chapelle Sainte-Anne. Une étude complémentaire concernant la teneur en sel des façades sera réalisée.

Il est précisé que seuls quatre bureaux d'études en France sont spécialisés dans ce type de recherches

CAMPAGNE « ICI COMMENCE LA MER »

Afin de sensibiliser les fumeurs, il a été décidé d'apposer sur le sol, à différents endroits de la Ville, sur les quais et à proximité des avaloirs, des plaques sur lesquelles figurera le slogan « Ici commence la mer ».

M. LESCA précise que le premier périmètre concerné s'étendra des quais du Vieux Port, aux rues Allard et Clémenceau.

De plus, au niveau des deux exutoires installés en souterrain au niveau du glacier « Barbarac », des filets seront mis en place permettant de filtrer le maximum de déchets.

Monsieur le Maire espère vivement que cette campagne de sensibilisation permettra de réduire considérablement le nombre de mégots qui finissent dans la mer en étant jetés au sol ou dans les avaloirs. Il s'agit d'un problème d'incivisme qui fera certainement l'objet, dans l'avenir, d'une verbalisation.

M. LESCA informe également les participants de l'installation, avant l'été, d'une cinquantaine de cendriers. De plus, une lettre sera adressée aux commerçants pour les sensibiliser sur l'utilisation de produits biodégradables et leur évacuation par le biais des égouts et non dans les avaloirs qui débouchent sur la mer.

M. GIRAUD précise qu'il s'agit d'une mesure incitative. Un gros travail doit être fait au niveau des mentalités.

La PAROLE aux ADMINISTRÉS

ORDURES MENAGERES et NETTOIEMENT RUE du CEPOUN SANMARTIN et PLACE aux HERBES

Le problème des dépôts d'ordures dans le secteur, notamment par les restaurants du quai Jaurès, est signalé et déploré. Pourtant, ces établissements détiennent des locaux aménagés destinés à stocker leurs déchets. Or, ces équipements ne sont pas utilisés et les déchets sont déposés sur la voie publique. Il s'agit d'un problème récurrent, généré par les employés de ces établissements.

Il est donc demandé d'adapter les collectes et des les augmenter afin de laisser la rue dans le meilleur état possible.

De plus, la mise en place de caméras ne semble pas dissuader les contrevenants.

M. GIRAUD reconnaît que la rue du Cépoun Sanmartin et la place aux Herbes constituent un secteur sensible. Il souhaite qu'une nouvelle visite sur place soit organisée en tout début de saison afin de sensibiliser une nouvelle fois les professionnels sur les consignes de tri, de dépôts et de stockage des ordures.

Il insiste auprès des riverains afin que chaque dysfonctionnement soit signalé en temps réel soit directement auprès de la Communauté de Communes, soit auprès du service municipal de l'Environnement qui relayera ensuite le problème.

Monsieur le Maire regrette le manque de civisme et souhaite renforcer la surveillance par caméras afin d'identifier les contrevenants en flagrant délit. En sa qualité de Maire, il ne manque pas, régulièrement, de faire remonter les problèmes constatés à la Communauté de Communes afin que des adaptations en matière de collecte soient mises en place.

Un riverain déplore, pour l'avoir constaté, que les prestations de la société PIZZORNO ne soient pas assurées correctement.

M. GIRAUD regrette que les responsables de la société prestataire ne soient pas présents et demande que des vérifications soient faites.

M. LESCA informe les participants que dans le cadre du nouveau marché liant la Communauté de Communes à la société PIZZORNO, il est prévu que tous les véhicules soient équipés de G.P.S. afin que leurs déplacements soient tracés. De plus, la pesée des camions sera également mise en place de façon plus élaborée pour éviter les trajets inutiles des véhicules non remplis.

Un administré de la place aux Herbes tient à adresser ses remerciements pour l'utilisation d'un karcher électrique dans le secteur. Cette nouvelle disposition donne entière satisfaction.

FIBRE OPTIQUE

Des précisions sont demandées concernant l'installation de cette fibre.

M. LESCA rappelle que ce dossier est à la charge du Département qui a transmis cette compétence à la Communauté de Communes.

Toute la commune sera couverte d'ici la fin 2022.

M. HAUTEFEUILLE précise que les fourreaux ORANGE, déjà installés en souterrain, seront utilisés au maximum pour la mise en place de la fibre optique.

CONTAINERS RUE de la MISERICORDE

A la suite d'inquiétudes de riverains du secteur concernant l'éventuel déplacement des containers, **M. GIRAUD** tient à communiquer les informations suivantes : si une demande a bien été formulée par un propriétaire dont le mur jouxte l'enclos aménagé en pierre, il n'est pas prévu de déplacement de ces équipements pour l'instant.

M. HAUTEFEUILLE précise qu'il est en effet difficile de trouver un autre site permettant d'accueil de ces containers dans le secteur. Une rencontre avec le demandeur est programmée pour la semaine prochaine.

Monsieur le Maire informe les participants qu'il a reçu l'intéressé car au cours de la dernière saison, d'importants débordements, totalement inadmissibles, ont été constatés. Un certain nombre de commerçants seront une nouvelle fois sensibilisés sur les conditions de dépôt des déchets.

Auparavant, les containers étaient situés de l'autre côté de la rue. Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la placette, il a été décidé de créer l'enclos. Toutefois, les containers sont adossés au mur d'un immeuble refait. Le site nécessitera certainement un ramassage plus fréquent mais il n'y a pas de solution optimale.

CLIMATISEURS

De même, des riverains ont formulé le souhait qu'à l'occasion de l'installation de climatiseurs, par des particuliers ou des professionnels, la création de colonnes permettant l'évacuation de l'air (chaud ou froid) soit systématiquement imposée. Cela offrirait un confort au voisinage et aux promeneurs qui ne subiraient plus les souffles à leur hauteur.

Monsieur le Maire a déjà rencontré un propriétaire d'hôtel à ce sujet. Ce dernier s'est engagé à mettre son installation en conformité dans les plus brefs délais.

M. GUIBOURG précise que lorsqu'il s'agit de création, le maximum de garanties sont prises. Il faut également prendre en compte les inconvénients générés par l'eau qui s'écoule de ces équipements qui devrait être récupérée.

DERATISATION

Une habitante de la rue Sibille signale la présence de souris dans son immeuble.

M. LESCA rappelle que chaque année, deux campagnes de dératisation sont programmées pour un budget d'environ 50.000 €.

M. GIRAUD sensibilise les participants sur le fait que comme le traitement contre les moustiques, la Ville intervient sur la voie publique. Les particuliers doivent également traiter leurs propriétés s'ils constatent la présence de ces nuisibles.

Monsieur le Maire rappelle qu'à chaque signalement auprès du service de l'Environnement, des opérations ponctuelles de traitement peuvent être opérées. Pour cela, il est impératif que les administrés avertissent les services.

OCCUPATION du DOMAINE PUBLIC

La venelle reliant la rue Allard à la place Grammont, à proximité directe d'un bar, est toujours particulièrement inaccessible aux piétons, cette dernière étant occupée, quotidiennement, par des containers et des caisses de boissons (vides ou pleines).

De plus, il est demandé des précisions sur l'autorisation d'occupation du domaine public accordée à cet établissement car sa terrasse empiète largement vers le musée, à certains moments.

Monsieur le Maire informe que l'autorisation n'a fait l'objet d'aucune augmentation. Si des débordements sont constatés, des verbalisations doivent être dressées.

Quant au dépôt de caisses dans la ruelle, un constat sur place doit être opéré et les dispositions nécessaires prises.

DELIMITATION des TERRASSES

Il est demandé de matérialiser au sol les terrasses des restaurants afin d'éviter tous débordements. En effet, à certains endroits de la Vieille Ville, compte tenu du revêtement, ces occupations du domaine public ne sont pas délimitées, ce qui laisse libre champ lors de l'installation des tables et chaises.

Mme SERRA informe les participants qu'une nouvelle campagne de traçage sera prochainement programmée.

RUE FONTANETTE

Les problèmes de vandalisme et d'incivisme sont toujours constatés dans le secteur.

M. GIRAUD rappelle que le sujet est connu des services et que des patrouilles régulières sont réalisées par la Police Municipale qui a d'ailleurs déjà eu l'occasion de contrôler les auteurs de trouble.

* * *

La séance est levée à 19 heures 45.

Le coordonateur des « comités de quartiers »,


Georges GIRAUD